

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro



DOSSIER TOGO

Présidentielle du 28 février 2010 : un œil sur la France

Focus sur la scène politique togolaise et l'action de la France à l'approche de la présidentielle. Coopération bilatérale et « sécurisation électorale », les vieux démons de la Françafrique ne sont jamais très loin. Page 4 à 6

Démocratie fantôme

Les deux piliers de la démocratie sont le bulletin de vote et la liberté de l'information. Ajoutons-y l'indépendance de la justice, appelée à les garantir. Nous savons que, dans les pays développés, la représentation des citoyens est souvent plus formelle que réelle, nous savons que les canaux de l'information sont monopolisés par des intérêts qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général...

(suite page 3)

Sommaire

- P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE
Le Floch : retour à la case prison
– Sassou : une affaire de famille
– Kouchner, une obstination – Côte d'Ivoire : impunité monnayée ?
– Affaire IB : épilogue
- P. 1 & 3 EDITORIAL Démocratie fantôme
- P. 4 & 5 Présidentielle TOGO : un œil sur la France
La France a pris en charge la formation et l'entraînement de la « Force sécurité élection présidentielle (Fosep) »
- P. 6 L'opposition a-t-elle un boulevard devant elle ?
- P. 7 FRANCE Rupture à pas mesurés
Le rapport annuel du Conseil des Investisseurs Français en Afrique (CIAN).
LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE :
– Tchad, Dassaert, Fadoul, le silence de la France
- P. 8 & 9 FRANCE RWANDA
Mutzinzi : un rapport embarrassant pour l'armée française
L'interview de Mehdi Ba, rédacteur en chef-adjoint de Continental Mag.
- P. 10 DJIBOUTI La visite nocturne de Sarkoszy à Omar Guelleh
Revue des dossiers qui ont pu être abordés officiellement ou secrètement.
- P. 11 MAYOTTE, les lacunes et les erreurs de Sarkozy
Sarkozy à Mayotte pour se faire acclamer comme le président ayant tenu la promesse de la départementalisation de l'île.
- P. 12 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE
– Du développement des colonisés
– Africom : la vérité si je mens !
– Tunisie : silence, on meurt !

Retour à la case prison

La Cour de cassation vient de confirmer la suspension de la mesure de liberté conditionnelle dont bénéficiait Loïk Le Floch-Prigent, l'ancien dirigeant d'Elf sous Mitterrand. La cour d'appel lui avait déjà, en juin 2009, reproché de manquer « à l'obligation d'indemniser la partie civile en proportion de ses facultés contributives ». Le Floch qui se déclarait insolvable, continuait pourtant à conseiller, mais bénévolement disait-il, divers chefs d'État africains, dont le congolais Sassou ou le tchadien Déby. En dépit des nombreuses et graves maladies qui avaient justifié une suspension de peine « pour raison de santé », il conseillait aussi des entreprises privées et voyageait beaucoup. Il représentait par exemple la société Pilatus Energy sans en être, disait-il, « ni actionnaire, ni dirigeant, ni salarié ». La cour de Versailles s'était étonnée de le voir en 2009 « subitement bénéfici[er] de la somme de 505 256,40 euros venant d'un compte (...) ».

À voir



« Main basse sur le riz »

Aucune activité économique ne nourrit autant de personnes et ne se révèle aussi cruciale pour l'équilibre social de nombreux pays que la culture du riz. Cette céréale nourrit près de la moitié de la population de la planète et conditionne notre sécurité alimentaire mondiale. Elle occupe 15 % des surfaces cultivables de la planète, et elle a le pouvoir de garantir la stabilité politique ou de renverser des gouvernements. Au printemps 2008, le prix du riz est multiplié par six en quelques mois. Du jamais vu. Ce sont les plus pauvres qui souffrent de cette explosion des prix. Des d'éméutes de la faim éclatent dans une quarantaine de pays. En faisant écho à la flambée des prix de 2008, ce documentaire aborde l'enjeu alimentaire mondial en enquêtant auprès de ceux qui spéculent sur le riz et plus généralement sur les denrées alimentaires. Ce documentaire, qui a obtenu le FIPA d'or au festival des programmes audiovisuels de Biarritz, sera diffusé sur Arte le 13 avril. *Main basse sur le riz*, de Jean Crépu, Ladybirds Films, coproduction : Arte France

Une affaire de famille

À l'issue d'un entretien avec Denis Sassou Nguesso, interrogé sur ce qu'il pensait de l'expression « Brazzaville, une des capitales de la Françafrique », Bernard Kouchner a répondu : « Dans mon acception, c'est une capitale de la fraternité, du développement, de l'exemple. » La « Françafrique » n'est pas l'illustration de la corruption mais « une communauté sentimentale » a estimé le ministre des Affaires étrangères. (AFP, 9 janvier 2009) Dans ses vœux au corps diplomatique (22 janvier), le président Sarkozy a, quant à lui, qualifié de « réunion de famille » la réunion des chefs d'État des anciennes colonies françaises prévue à Paris les 13 et 14 juillet dans le cadre des commémorations des indépendances.

Obstination

Kouchner est sans doute le dernier à tenter de faire croire à une rupture dans la politique africaine de la France. Déjà en février 2008, lorsque l'armée française avait une nouvelle fois sauvé la mise d'Idriss Déby au Tchad, il s'était exclamé avec la gran-

diloquence dont il est coutumier : « Pour la première fois dans l'histoire de la France, nous n'avons pas pris parti dans une lutte africaine. »

Cette fois, c'est en matière des droits de l'homme qu'il y a du nouveau. Au cours d'un entretien, le 21 janvier, avec *The European-American press club*, Kouchner déclarait au sujet de la Guinée : « Je suis très fier de la position de la France qui ressemble à quelque chose d'inédit, à savoir de dénoncer les massacres. » Reconnaissons que c'est en effet peu fréquent, mais surtout à géométrie variable.

Côte d'Ivoire : impunité monnayée ?

Après avoir un temps menacé d'en appeler à la Cour pénale internationale, le gouvernement ivoirien vient de proposer à la France un règlement à l'amiable au sujet des massacres de civils commis par les forces françaises à Abidjan en novembre 2004. Il a mandaté un cabinet canadien qui vient de remettre à Paris un *mémoire* dans lequel il est proposé de constituer une commission mixte chargée d'évaluer les réparations

« L'Enfer au paradis »

Le documentaire *L'Enfer au paradis* traite des agrocarburants. Il raconte comment la culture excessive du palmier africain, une plante destinée à la production d'énergie, a transformé la vie des habitants de la province colombienne du Chocó : populations déplacées, massacrées et affamées. C'est l'histoire d'une guerre économique moderne et sans pitié. Mais un citoyen suisse, le père Joseph Schönenberger de la Bethlehem Mission Immansee est témoin de cette tragédie. Le réalisateur suisse, Franck Garbely (*L'assassinat de Félix Moumié, Paradis fiscal, enfer social*) le suit dans ses visites à ces victimes de la violence dans la forêt vierge. Une situation facilement transposable au continent africain et notamment au Cameroun.

L'Enfer au paradis, de Franck Garbely, 2009.

M&B Prod, 78 route Saint-Julien, CH-1212 Grand-Lancy, Suisse
Tél : 41 79 246 5077



dues aux victimes (*L'Express*, 26 janvier). Au sujet du mystérieux bombardement du camp français de Bouaké qui avait justifié la destruction par les militaires français de la flotte ivoirienne, l'avocat des familles des soldats français décédés, M^e Jean Balan, a à nouveau accusé Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense, d'avoir « *menti de façon absolument délibérée en disant qu'on n'avait pas pu identifier les pilotes et qu'il n'y avait pas de cadre juridique pour entendre les mercenaires slaves arrêtés peu après.* (...) Mme Alliot-Marie a toujours dit qu'elle s'exprimerait devant la justice si elle était convoquée. » « *Je n'attends que ça* », a déclaré l'avocat, qui demande, depuis plusieurs mois, l'audition de la ministre par la juge d'instruction du Tribunal aux armées de Paris (TAP) chargée de l'enquête (AFP, 25 janvier).

Affaire IB : épilogue

Le procès en appel de l'affaire IB s'est tenu le 20 janvier 2003. Pour rappel, IB (Ibrahim Coulibaly) a été arrêté à Paris en août 2003 alors qu'il s'apprêtait, selon la DST et le juge Bruguière, à renverser Gbagbo avec l'aide d'anciens légionnaires français. C'était la première fois que la toute fraîche loi contre le mercenariat était utilisée en France.

Le premier jugement avait prononcé des peines avec sursis pour les ex-légionnaires, mais de la prison ferme pour IB, Mamadou Diomandé (avocat ivoirien basé à Saint-Nazaire) et Paul Léonelli (ancien policier reconverti dans la sécurité). IB ne s'est jamais présenté : bien qu'officiellement sous contrôle judiciaire, il s'est éclipsé et voyage sans contrainte entre l'Afrique de l'ouest, Paris et Bruxelles. À la suite du premier jugement - dont il n'a pas fait appel - il est même sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Mais la France ne fait rien pour mettre ce dernier à exécution. Les deux autres, Léonelli et Diomandé, ont fait appel et ont finalement écopé de prison avec sursis. Ni l'instruction à charge de Bruguière, ni les juges du TGI n'ont rien fait pour éclairer l'affaire. Aucun témoin n'a été entendu. Rien n'a été fait pour étayer ou réfuter la défense de Diomandé. Les contacts en haut lieu au quai d'Orsay,

Debré président de l'assemblée nationale, le conseiller diplomatique de Poncet et les RG) dont il s'est prévalu n'ont jamais été vérifiés.

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 sur survie.org !

Démocratie fantôme

(Suite de la page)

... Mais ces libertés publiques fondamentales sont quand même, grâce aux luttes des peuples, un fait établi, qui doit cependant toujours être défendu et perpétuellement réassuré.

Nous parlons de pays où ces piliers de base sont absents, non pas qu'ils seraient incompatibles avec je ne sais quelles traditions locales, comme des théoriciens racistes et intéressés essaient de le faire croire, mais parce que les intérêts étrangers qui dominent ces pays sabotent toutes les tentatives de les édifier. Les systèmes politiques mis en place sont des despotismes de clan fondés sur l'enrichissement par la corruption de l'État, qui ignorent absolument tout de la notion de bien public, et pour cause : le peuple n'a pas de voix pour s'exprimer. L'enracinement de ces despotismes a beau exhiber le résultat mortifère de sa totale incapacité à développer les pays, à créer la moindre prospérité publique, à fournir les dispositifs élémentaires de services pour la vie collective, il n'en est pas moins assuré dans sa pérennité par le soutien des puissances de tutelle, anciens colonisateurs ou modernes institutions internationales, qui ont le front, par ailleurs, de proclamer leur foi en la démocratie.

La fonction de ces pouvoirs est de garantir la meilleure exploitation possible des ressources et de la gestion des pays par les sociétés étrangères qui y sont implantées. Mamadou Tanja, président du Niger, peut être désavoué par les Institutions locales dans son projet de pérennisation de son pouvoir, il n'en a cure puisqu'il ne se heurte pas à l'opposition d'Areva et du pouvoir politique français, bien présents au Niger et dont la voix compte plus que celle du peuple nigérien.

Les conditions de la compétition pour le pouvoir sont iniques. Le despotisme est assuré de sa pérennité par tous les dispositifs mis en place. L'élection du président par la majorité simple à un tour, comme au Togo, au Gabon, au Cameroun, est suffisamment significative. Il suffit de financer quelques soi-disant opposants pour assurer la reconduite du pouvoir en place. La faillite administrative s'étale dans l'absence de tout recensement crédible de la population. Que dire de l'organisation matérielle du vote, listes et cartes électorales, toujours étroitement contrôlée par le pouvoir en place à travers différents organismes sous influence.

Ce que l'information internationale refuse de voir et que l'information locale a l'interdiction de répercuter c'est le désaveu massif que les populations infligent au système par leur abstention, seule forme d'expression relativement libre malgré la concussion régnante.

La dernière touche électorale du système consiste en ces fameux observateurs internationaux, dont la complaisance constitue le scandale suprême.

Certains pensent, avec un certain bon sens, que le boycott est la seule réponse logique à ces conditions grossières de parodie démocratique. Pourquoi s'engager dans une compétition qu'on sait truquée ! En tout cas c'est la position qui est la plus redoutée par le pouvoir et ses protecteurs. C'est aussi l'arme non violente par excellence, utilisée par Gandhi et Martin Luther King pour permettre au peuple de s'exprimer simplement, de façon irréfutable, envers et contre tout. Contre cette arme, la violence du pouvoir s'est, elle, toujours exercée, montrant son essence anti-démocratique.

Odile Tobner

TOGO - PRÉSIDENTIELLE DU 28 FÉVRIER

Un œil sur la France

La France a pris en charge la formation et l'entraînement de la « Force sécurité élection présidentielle (Fosep) » créée le 11 novembre dernier par le comité de pilotage mis en place par la communauté internationale dans la perspective de la présidentielle.



Si l'y a un domaine où la communauté internationale dit souvent son mot, c'est bien l'élection présidentielle. Cet être éthéré qu'est la communauté internationale, dans le cas du Togo, a le visage bien concret de la France, de l'Allemagne, des États-Unis, de l'Union européenne (UE) et du PNUD. Les délégués et les représentants de ces pays et organisations internationales forment le Comité de pilotage, appelé aussi G5, qui se réunit régulièrement. Il a élaboré un document intitulé « Projet d'appui au processus électoral, PAPE » soumis à la signature du gouvernement togolais le 24 décembre 2009. C'est dans ce cadre que l'UE a accordé six milliards de francs CFA (neuf millions d'euros) pour soutenir la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en vue d'organiser « des élections libres, équitables, transparentes et paisibles, conformément aux standards internationaux » selon le communiqué de Patrick Spirlet, chef de la délégation de la Commission de l'UE à Lomé. Principal bailleur de fonds, l'UE est aussi

le catalyseur en principe des réformes dans les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) au titre des Accords de Cotonou de juin 2000 qui posent les conditionnalités de son aide, à savoir la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, la gestion transparente et responsable des ressources humaines, etc. : un volume de bons principes et de bons sentiments non exécutoires, surtout si l'Etat ACP dispose d'un parrain puissant et bienveillant en mesure de plaider sa cause devant les instances internationales. C'est le cas du Togo du général Eyadéma sous les présidents de la V^e République.

Par le PAPE, l'UE s'engage à suivre de près la totalité du processus électoral du 28 février, ce qui englobe les activités pré-électorales telles que la révision des listes électorales, le scrutin lui-même et les activités postélectorales avec le suivi des résultats et les éventuels contentieux. Patrick Spirlet a annoncé l'arrivée au Togo pour janvier de 120 à 130 observateurs électoraux de l'UE pour bien montrer « l'investissement d'ampleur de l'UE dans le cadre de l'élection présidentielle ». Chiffre assez dérisoire par rapport aux 5 930 bureaux de vote et probablement plus, réels ou fictifs, disséminés à travers le territoire. Mais le suivi européen de la présidentielle tarde à venir et reste pour le moment d'ordre purement intentionnel.

Dans son rapport adressé récemment à Pascal Bodjona, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, en somme ministre de l'Intérieur, la CENI relève plusieurs manquements. Elle émet de sérieux doutes sur la compétence de la société belge ZETES, fournisseur des kits électoraux et sa capacité à accompagner convenablement la CENI tout au long du processus électoral. Le rapport indique entre autres que « les travaux de reconditionnement ont révélé l'absence, sur les kits, de plusieurs composants ou matériels nécessaires au bon fonctionnement de plus de la moitié des kits ; les caractéristiques électriques des kits n'étaient pas aux normes, les diodes intervenant dans l'alimentation des kits fondent après un certain temps de fonctionnement ; les imprimantes connaissent également quelques difficultés ». Il met sur le compte de la ZETES, choisie par Bodjona, les ratés constatés lors de la révi-



sion des listes électorales dans les fiefs de l'opposition et note que sur les 1 275 kits plus de la moitié ne fonctionne pas¹. En dépit de ces manquements graves qu'elle a elle-même soulevés et les protestations de l'opposition, la CENI continue ses travaux comme si de rien n'était pour ne pas déplaire aux autorités de tutelle. Pendant ce temps, les ambassadeurs des États-Unis, d'Allemagne et de France ainsi que le chef de la délégation de la Commission de l'UE au Togo se contentent d'exprimer uniquement leurs « vives préoccupations ». Il faut lire méticuleusement entre les lignes de ces « préoccupations » pour y repérer une once d'injonction de mieux faire.

La France qui en a vu des vertes (présidentielles) et des pas mûres en Françafrique

Le Comité de pilotage permet à la France de multilatéraliser ses relations bilatérales avec le Togo, notamment au niveau du financement de sa politique africaine, caractérisée par son « informalisation » et ses doxas contradictoires en concurrence avec ses intérêts. Le Comité de pilotage lui permet de jouer sur plusieurs tableaux, et le cas échéant de s'en servir comme un paravent. Ici, elle s'est alignée sur les positions minimalistes de ses pairs occidentaux alors même qu'on peut s'attendre à la voir entraîner les autres membres du G5 à s'immiscer d'avantage, sur la base du PAPE, dans les préparatifs de la totalité du processus électoral. C'est que de l'assassinat du premier président togolais Sylvanus Olympio, en janvier 1963, dont la France serait le commanditaire présumé au soutien de la dictature quadragénaire des Gnassingbé en passant par la validation des fraudes électorales, le contentieux entre les deux pays est si lourd que la France donne l'impression d'être gênée aux entournures et préfère sur certains dossiers faire profil bas.



En revanche, la France retrouve son élément naturel en s'investissant dans le volet « sécurisation électorale » financée en partie par l'Agence française de développement. C'est à elle en effet que sont revenus, dans le partage du travail au sein du G5, la formation et l'entraînement de la « Force sécurité élection présidentielle (Fosep) » créée le 11 novembre dernier. Composée de 6 000 gendarmes et policiers, sa mission est de « garantir d'une part la sécurité avant, pendant et après l'élection et de préserver, d'autre part, un climat de paix et de sérénité sur l'ensemble du territoire national ». Elle est placée sous la supervision de la CENI, mais sous le commandement opérationnel du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le colonel Atcha Titikpina, de sinistre réputation. C'est un autre tortionnaire reconnu, le lieutenant-colonel Yark Damehame, qui la dirige. La société France Coopération internationale a raflé le marché sous-traité à une autre, Protecop, pour équiper la Fosep en casques et boucliers de protection, treillis, Rangers et bâtons, tandis que radios fixes et portables sont fournis par la société toulousaine Soicex Electronique, et que la CFAO Motors la dote en véhicules 4x4, le tout pour la coquette somme de 500 000 euros (*La Lettre du continent* du 7 janvier 2010). Tous les observateurs prédisent une élection à l'opposé des proclamations officielles de présidentielle transparente et pacifique, mais Faure Gnassingbé, qui n'a rien à perdre, se prépare, lui, en conséquence.

Faure Gnassingbé : à la fois DAB et DAV

Comme son père chez qui il a appris, Faure Gnassingbé s'est métamorphosé en un véritable DAB (distributeur automatique de billets) ambulant crachant généreusement des billets de banque tout chauds à qui-veut-n'en-veut-pas, dotant comme le

pays d'infrastructures et d'équipements lui manquaient cruellement. A l'allure où se déroule sa politique publique électorale, le Togo dépasserait sûrement les pays développés en moins d'une décennie si les élections devenaient mensuelles ou hebdomadaires. Mais Faure a aussi une autre identité en réserve : celle d'un DAV, un distributeur automatique de violence latent dont les ingrédients se mettent en place, au nez et à la barbe du PAPE européen, conformément à sa proclamation de foi où il se dit prêt à reconduire la violence d'avril 2005 : « *Je le referais. Même si je déplore les violences qui, hélas, ont assombri le processus de transition de février à avril 2005. Si je n'avais pas répondu présent à l'appel que les forces armées, puis l'Assemblée nationale m'avaient lancé, le pire était presque sûr* » (*Jeune Afrique* du 25 décembre 2006).

En effet, il est en train de réactiver les trois piliers de la violence politique. D'abord, à la suite de l'affaire Kpatcha en avril 2009 qui n'a toujours pas trouvé son épilogue, il a changé de chef d'état-major des armées et celui de l'armée de terre où des hommes plus fiables ont remplacé d'autres fidèles jugés tièdes. En juillet dernier, ce sont treize corps ou unités spécialisées qui ont changé de têtes. Il a néanmoins gardé son beau-frère, Félix Kadangah, à la direction de la redoutable FIR, l'unité anti-émeute urbaine de l'armée. Il se trouve que certains promus sont des auteurs présumés de crimes contre l'humanité et cités dans les rapports des organisations de défense des Droits de l'homme.

Des milices pro-Faure

Ensuite au côté du Haut Conseil des associations et mouvements étudiants (HACAME), la plus connue des milices paramilitaires, qui a joué un rôle capitale dans toutes les violences électorales, d'autres structures similaires sont en train de sortir de leur hibernation ou en voie de se créer. Ainsi dans un communiqué du 11 septembre 2009, la Jeunesse de l'UFC accuse le major Bilizim Kouloum, gendarme à la retraite, pointé du doigt par différentes organisations de défense de droits de l'homme lors de l'élection d'avril 2005, d'installer dans les préfectures et les sous-préfectures des milices dénommées « *Groupe de réflexion et d'appui au parti [RPT]* »).

Il convient de rappeler que l'un des hommes forts du régime de Faure Gnassingbé se trouve être précisément Pascal Bodjona, ministre d'État, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, qui a été fondateur et

responsable du HACAME au début des années 1990.

Enfin, la chute en 2005 de Robert Montoya, ancien gendarme du GIGN (Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale) pour trafics d'armes, et de son entreprise de gardiennage, la Société africaine de sécurité-Togo, qui équipait les forces sécuritaires (menottes, matraques, bombes lacrymogènes, gilets pare-balles, cagoules, etc.) a laissé le champ libre à l'Optimal Protection Services.

Cette société appartient à Germain Meba, un quadragénaire mais déjà multimillionnaire, et ami personnel de Faure Gnassingbé à qui il doit en partie sa fortune rapide en rapport avec le trafic de drogue et d'or et dont il soutient avec force la candidature en créant l'Association des bénévoles pour la victoire du candidat Faure.

Le clan Gnassingbé mobilisé pour sa survie

Militaires, miliciens et vigiles travaillent en symbiose lors des présidentielles ressenties comme des moments douloureux de remise en cause du pouvoir du clan Gnassingbé. C'est pour conjurer la perte du pouvoir et les conséquences désastreuses qu'elle induit que tous les membres du clan se mobilisent pour sa défense.

Pendant qu'en face, le Mouvement citoyen pour l'alternance, association proche de l'UFC regroupant des jeunes, constamment harcelé et intimidé par la soldatesque du pouvoir, se dit déterminé à aller jusqu'au « *sacrifice suprême* » si la victoire du 28 février venait à être volée. Faut-il pour autant partager les inquiétudes et les craintes ambiantes exprimées par le journaliste Tino Kossi qui suggère « *l'intervention d'une force militaire étrangère* » afin d'anticiper l'explosion de la violence annoncée par tous les oracles ? Il est peut-être plus raisonnable, comme le réclament certains partis et organisations de la société civile, de reporter cette présidentielle pour la mieux préparer dans le calme et la sérénité avec une implication plus grande de l'UE conformément au PAPE.

Car la CENI, à l'image de toute l'administration publique, n'est pas techniquement armée pour mener à bien une telle opération électorale d'envergure qui la dépasse. Prétendre le contraire c'est pratiquer la politique de l'autruche en se voilant la face.

Comi M. Toulabor
Centre d'études de l'Afrique noire -
Sciences Po Bordeaux

1. www.mo5-togo.com, Sophie Lawson

TOGO - PRÉSIDENTIELLE DU 28 FÉVRIER

L'opposition a-t-elle un boulevard devant elle ?

Photographie de la scène politique togolaise à quelques semaines de la présidentielle. Une candidature unique de l'opposition est encore possible.

Le retrait de l'opposant historique, Gilchrist Olympio, de la compétition à la présidentielle est perçu comme un bol d'oxygène pour l'opposition enfin libérée de son joug et aussi pour Paris (Elysée et Quai d'Orsay) hostile à sa candidature. Pour l'opposition le boulevard ouvert par ce retrait n'a pas résolu pour autant le délicat problème de désignation de la candidature unique, condition nécessaire mais non suffisante, pour battre le président sortant Faure Gnassingbé. Après avoir un temps misé sur le franco-togolais Kofi Yamgnane, Paris a remballé ses prétentions et semble désormais disposé à soutenir un autre candidat issu de l'opposition au regard des rapports de force électorale qui ne sont pas en faveur du « Breton d'après la marée noire ». Si Paris a donc trouvé solution au problème résultant du mot d'ordre « TSO : Tout sauf Olympio » partagé dans l'ensemble de l'opposition, celle-ci continue, à moins d'un mois de l'échéance, à se chauffer dans le *starting-block* avec au moins six candidats, si l'on exclut Nicolas Lawson, soupçonné de rouler pour son sauveur Faure Gnassingbé à qui il doit sa libération de prison au Ghana à la suite d'une sombre affaire de sous difficile à comprendre pour le commun des mortels.

Une solution à la candidature unique est possible

A la lumière des présidentielles passées (2003 et 2005) et de celle du Gabon qui a porté Ali Bongo au pouvoir, l'opposition est pertinemment consciente que présenter plusieurs candidats à un scrutin à un tour est suicidaire et que cela ne peut que faciliter les manœuvres de fraude dans lesquelles Faure est aussi fort que son père. Si les leaders de l'opposition arrivent à surmonter leur ego surdimensionné sans rapport avec leur poids politique et électoral réel et à faire preuve de modestie et d'intelligence, les conciliabules initiés récemment devraient aboutir à un ou deux scénarios

Faure Gnassingbé en campagne électorale s'est métamorphosé en un véritable DAB (distributeur automatique de billets) ambulancier crachant des billets de banque. Il s'affiche aussi sur des sacs de riz, importés récemment, et commercialisés au prix symbolique de 2 010 F CFA : « Le riz, c'est mon Faure ! »



réalistes sans aller dans les détails. Le premier serait de confier à Kofi Yamgnane le poste de Premier ministre dans un ticket avec le candidat de l'UFC Jean-Pierre Fabre, et la présidence de l'Assemblée nationale à Yawovi Agboyibor du CAR. Dans le deuxième scénario, si Kofi Yamgnane, se voyant déjà installé dans le fauteuil présidentiel, refuse la primature, Jean-Pierre Fabre pourra se retourner vers l'ancien ministre de l'Intérieur, François Boko, pour former ce tandem.

Le rassemblement autour de la candidature de Jean-Pierre Fabre a l'avantage d'apporter l'important électorat de l'UFC dans la corbeille de l'union. Secrétaire général du parti depuis des années, homme de terrain et d'action, Fabre connaît le parti du bout des doigts sur l'ensemble du territoire. Il sait écouter, travailler en équipe ; il a de bons contacts avec les autres leaders de l'opposition et a une intelligence politique que ne possède pas son patron Gilchrist Olympio. On lui reproche d'être un piètre orateur, ce qui n'est pas rédhibitoire. Dans les deux scénarios proposés, en prenant en compte le facteur « *ethnorégional* » dans le vote, Kofi Yamganane pourra rassurer l'électorat de la partie septentrionale du pays dont il est originaire et surtout mettre ses expériences politique et ministé-

rielle acquises en France au service d'un gouvernement de transition. Son pays d'adoption, la France, est dans de bonnes dispositions de le voir installer à la primature plutôt qu'à la présidence. En plus des valeurs ajoutées qu'incarne Kofi Yamgnane, François Boko a l'immense avantage de sortir du sérail RPT, d'être un officier supérieur de l'armée et kabiyè, trois entités (RPT, militaire et ethnique) qui constituent la racine pivotante du pouvoir du clan Gnassingbé dont il saura comment bousculer les positions afin de mettre en place des institutions fortes et stables qui font défaut.

Le boulevard est dégagé pour l'opposition pour l'alternance, toutefois le chemin qui y mène est un labyrinthe dont elle tient quand même le fil d'Ariane.

D'autant que Gilchrist Olympio continue à semer la zizanie au sein de son parti en introduisant de nouveau sa candidature, incomplète et hors délai, que vient de rejeter la CENI. Il a tout intérêt devant l'Histoire à sortir par la grande porte en adoubant officiellement son secrétaire général et en faisant campagne pour lui. D'autant que la communauté internationale et la France font encore dans une ambiguïté révoltante comme lors des législatives d'octobre 2007.

Comi M. Toulabor

FRANCE

Rupture à pas mesurés

Lecture critique du rapport annuel du Conseil des investisseurs français en Afrique (CIAN).

Dans son éditorial, *La Lettre* de janvier/février qui précède de peu la sortie du rapport annuel du CIAN, on pouvait lire, sous la plume de son président actuel, Alexandre Vilgrain, des nouvelles rassurantes de l'évolution de « notre jeune continent » (*sic*), et des perspectives encourageantes pour 2010. Puis il écrit ceci : « Rappelons-nous cette fin d'année 2008, et ce début 2009 ou notre (jeune) Continent était absent des préoccupations de tous, tant le monde dit "développé" se focalisait sur « sa » crise. » On mesure combien le juste choix des mots et l'usage habile des parenthèses et des guillemets permet le développement d'une pensée synthétique à la fois claire et subtile.

« Notre (jeune) continent »

L'usage du possessif est certes risqué, des esprits mal intentionnés pouvant y voir une résurgence du colonialisme, alors qu'il s'agit simplement d'exalter la solidarité, voire même l'esprit de famille¹ qui inspire les relations entre la France et ses anciennes colonies.

Quant à la jeunesse dudit continent, en l'évoquant du bout d'une plume tremblante, il n'est pas interdit de penser qu'en son âme et conscience Alexandre Vilgrain ait pu être saisi de scrupules qui sont tout à son honneur.

La population africaine est jeune en effet et ce devrait être un atout. Mais elle crève de désespoir faute d'écoles, de formation et tout simplement de perspectives (d'où sans doute le recours à la parenthèse). Comment dire les choses sans les dire tout en les disant...

« Cette fin d'année 2008, et ce début 2009 ou notre (jeune) Continent était absent des préoccupations de tous. » Le rouge de la honte nous monte au front devant ce constat sans concession, mais heureusement le CIAN a su palier notre coupable indifférence/absence, puisqu'on peut lire dans le rapport que « les résultats d'exploitation ont progressé en 2009 pour la majorité des sociétés. » « Le monde dit

« développé » se focalisait sur « sa » crise. Rafale bien venue de guillemets pour stigmatiser notre égoïsme et provoquer la réflexion du lecteur. On appréciera au passage ce scepticisme à peine caché, peut-être même un tantinet ironique, sur notre prétendu modèle de développement aveuglé par sa seule survie au-delà de « sa » crise.

Venons-en au rapport qui énonce, dans une tonalité globalement positive (résultats bénéficiaires, investissements en baisse mais avec de bonnes perspectives), quelques affirmations qui ne surprendront personne. D'abord, l'aide au développement est fortement contestée par Anthony Bouthelien², car « elle est contrôlée par une poignée d'individus » (ah ! ces individus qui nous font tant de mal...), et « qu'il n'y a pas plus efficace créateur de richesses que les entreprises ». Bouthelien ne nous explique pas comment on créait et développait des entreprises dans des pays qui pour la plupart, n'ont qu'une idée approximative de ce qu'est un État de droit.

Ensuite, le volume des affaires concerne essentiellement les extrémités du continent africain (la RSA et le Maghreb) avec une relative émergence du Nigeria, du Ghana et de l'Angola. Les autres pays relèvent d'un magma d'opportunités.

Des perspectives au doigt mouillé ?

L'ensemble du continent est traité sous forme de fiches au contenu classique mais qui font état de notions qui, dans de nombreux cas, sont virtuelles. Parler de budget en République du Congo alors que les députés eux-mêmes n'ont pas d'informations fiables sur les ressources pétrolières, ou d'un secteur minier attractif en République démocratique du Congo qui subit surtout les violences qu'il engendre, ou encore des perspectives que représenterait le diamant pour la Centrafrique alors que le marché est totalement dérégulé, relève à tout le moins d'un certain angélisme.

Enfin, il ne faut pas oublier enfin le cri d'indignation relatif à la corruption qui est à la politique africaine de la France ce que le triple salto est au patinage artistique, quasiment une figure imposée. Un guide a été rédigé par le CIAN pour « résister aux sollicitations indues dans le domaine fiscal et douanier ». Face à des « individus » déjà stigmatisés, il importait en effet que les membres du CIAN

adoptent une certaine ligne de conduite. On notera avec soulagement qu'il s'agit seulement de leur permettre de résister.

La durée décente de la période de résistance n'est pas précisée. Bref plus ça change (ou au choix plus ça rompt), plus c'est la même chose.

Jean-François de Montvallon

¹ Les exemples ne manquent pas. Le dernier qui n'est pas le moins attendrissant n'est-il pas la visite rendue par Christophe de Margerie président de Total à Denis Sassou Nguesso dans sa ville natale d'Oyo dans le nord Congo. Ce privilège est de l'avis de tous les observateurs tout à fait exceptionnel.

² Ancien président du CIAN

Tchad : des silences assourdissants

Le Sud du Tchad a été attaqué depuis la mi-décembre par l'armée tchadienne.

Le 8 janvier, le régime tchadien a annoncé l'arrestation de Djibrine Dassert, le dirigeant du mouvement rebelle sudiste, MPRD (Mouvement pour la paix, la reconstruction et le développement). Le gouvernement tchadien n'a pas tardé à l'exhiber à la télévision, menottes aux mains. Depuis, il aurait été envoyé dans le nord du pays sans que l'on connaisse son sort. Djibrine Dassert, ancien compagnon de Déby, l'a aidé à renverser Hissène Habré. Dassert est, par la suite, entré en rébellion contre le régime de Déby. Retranché dans le sud du pays, Dassert ne s'est pas lié aux autres forces rebelles. La France reste toujours silencieuse sur la question...

Autre silence, celui concernant Hassan Fadoul. Tchadien impliqué dans l'affaire des faux dinars de Barhein, il n'a pu obtenir un visa pour la France et se présenter au procès dans lequel il est accusé. Il a été arrêté au Togo où il était réfugié. Dix jours auparavant le président togolais, Faure Gnassingbé, avait rencontré son homologue tchadien. C'est à la suite de cette rencontre que Fadoul a été arrêté ce que les autorités togolaises ont confirmé.

Il a été envoyé à Kara dans le nord du pays. Fadoul a accusé Déby d'être le principal commanditaire de l'affaire des faux dinars, affirmant avoir demandé en vain son visa pour se rendre à son procès, à l'issue duquel cinq ans de prison ont été requis contre lui. Un accord entre le Togo, le Tchad et la France, pour protéger Déby ?

GÉNOCIDE DES TUTSI RWANDAIS

Rapport Mutzinzi : un document très pour l'armée française

Deux ans durant, une commission de sept personnes dirigée par Jean Mutzinzi, ancien président de la Cour suprême du Rwanda, a enquêté sur l'attentat contre l'avion du président rwandais Habyarimana, le 6 avril 1994, prélude au génocide des tutsi.

Le rapport de la commission Mutzinzi désigne clairement le clan des extrémistes hutus, dont certains officiers des ex-Forces armées rwandaise (FAR), comme étant à l'origine de l'attentat. Ceux-ci considérant que le président Habyarimana avait « trahi leur cause ». En décembre dernier, le magazine *Continental* avait, pour la première fois, divulgué des extraits de ce rapport. Outre l'accès aux documents du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), les comptes rendus des tribunaux rwandais et de la justice belge, la commission Mutzinzi a auditionné 557 témoins, notamment d'anciens militaires des ex-Forces armées rwandaises (FAR) ou membres de la garde présidentielle présents autour de l'aéroport de Kigali, le 6 avril 1994. Le rapport du comité d'experts rwandais conclut que « l'avion Falcon 50 du président Habyarimana a été abattu à partir du domaine militaire de Kanombe [ndlr : fief de la garde présidentielle] par des éléments des Forces armées rwandaises (FAR) qui contrôlaient cette zone ». C'est ce qu'expliquent d'anciens membres des FAR, des techniciens et des employés de l'aéroport ainsi que des militaires de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et de la coopération technique militaire belge.

L'enquête du juge Bruguière avait conclu à la responsabilité du Front patriotique rwandais (FPR) dans l'attentat. Une « enquête » partielle, qualifiée, dans nos colonnes (*Billets d'Afrique* n°183, septembre 2009), de manipulation par Jean-François Dupaquier,

historien et témoin-expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

Mehdi Ba est rédacteur en chef-adjoint de *Continental Mag*. Il est l'auteur de *Rwanda. Un Génocide français* (L'Esprit frappeur, 1997). Il répond aux questions de *Billets d'Afrique*.

Billets d'Afrique : Comment le rapport Mutzinzi été perçu en France ?

Mehdi Ba : Il a été accueilli plutôt favorablement, comme une contribution intéressante si on en juge par les articles de presse parus sur le sujet. Ce que l'on peut regretter, c'est qu'ils soient un peu « passifs ». On n'a pas vraiment senti que les journalistes allaient s'emparer des conclusions du rapport pour enquêter, vérifier et valider par eux-mêmes les témoignages puisque, du côté des détracteurs, on invoque un rapport partisan commandé par le pouvoir rwandais.

Est-ce qu'il a été possible à l'Etat rwandais de susciter le témoignage ou de manipuler les 557 témoins figurant dans le rapport ? Il suffirait de se rendre au Rwanda et de recouper les éléments les plus importants du rapport.

Avec ce rapport très documenté, l'enquête du juge Bruguière n'apparaît-elle pas encore plus comme une opération politique ?

Mehdi Ba : Ce qui est certain, c'est que du point de vue judiciaire, il est difficile d'envisager la fin de l'instruction. Si l'on se réfère aux conclusions du juge Bruguière dans son ordonnance de novembre 2006, les éléments révélés par le rapport Mutzinzi n'ont manifestement pas été pris en compte. Il serait donc naturel que le juge Trévidic, qui a pris la suite de Bruguière, se déplace au Rwanda, interroge les témoins, tente de faire parler les débris de l'avion et recoupe un certain nombre d'éléments figurant tant le dossier Bruguière que dans le rapport Mutzinzi.

Et notamment la faisabilité de l'attentat tel qu'il est décrit chez Bruguière, c'est-à-dire un commando du FPR qui aurait fait le trajet en voiture depuis le Conseil national de développement

(CND) jusqu'à la colline de Masaka (et retour) avec des missiles sol-air. A défaut, les conclusions de Bruguière ne peuvent passer aujourd'hui que pour des conclusions très intermédiaires et très partielles.

La conclusion générale du rapport est sévère : « L'ordonnance du juge Bruguière, engagée à l'initiative d'un mercenaire au service de la famille Habyarimana a participé à une propagande constamment répétée avec le relais de puissants relais négationnistes ». De quel mercenaire s'agit-il ? Paul Barril ?

Mehdi Ba : On parle bien de Paul Barril. Car il faut revenir au départ de l'instruction. C'est la famille Habyarimana qui souhaitait, la première, se constituer partie civile.

Elle était défendue par maître Hélène Clamagirand, par ailleurs avocate historique de Barril. Or, cette demande avait été rejetée par la justice française. Fin 1997, quand la fille de Jean-Pierre Minaberry, un des pilotes français tués dans l'attentat du Falcon présidentiel, se constitue partie civile, elle le fait avec la même avocate. Dans les premières pièces versées en procédures, il y a une série de témoignages qui sont, en fait, les témoignages de la famille Habyarimana et notamment celui du fils cadet, Jean-Luc, témoin oculaire de l'attentat selon lui.

D'après moi, ce sont ces éléments qui sous-tendent la conclusion dont vous faites référence.

L'autre élément que l'on peut donner, c'est que Barril a été entendu, au moins à deux reprises par le juge Bruguière et que ces auditions ont été très conciliantes. D'une part, il se contredit totalement sur certains points d'une audition à l'autre et cela n'est pas relevé par le magistrat. D'autre part, il y a la question de son rôle controversé, certains le suspectant d'avoir participé à l'attentat, lui-même se vantant d'avoir été présent à Kigali à cette époque.

On n'a pas été très soucieux de le confronter à des questions gênantes. En revanche, on a pris pour argent comptant ce qu'il pouvait indiquer au sujet de l'attentat.

embarrassant



1994, Rwandais armés de machettes, haches et gourdins cloutés.

Curieusement, la Mission d'information parlementaire de 1998 ne l'a pas entendu !

Mehdi Ba : Oui, clairement. Certains parlementaires se sont défaussés, d'abord en faisant mine de le prendre pour un rigolo, ensuite, devant les pressions, la mission a décidé de l'auditionner... quelques jours seulement avant la publication de son rapport. Paul Barril avait eu beau jeu de prétendre réserver son témoignage justement pour l'information judiciaire que venait d'ouvrir, en mars 98, le juge Bruguière.

D'après Patrick de Saint-Exupéry, « il est le pivot d'une toile d'araignée entre l'Elysée de Mitterrand et les extrémistes qui commettront le génocide ». Sera-t-il de nouveau entendu par le nouveau juge en charge du dossier, Marc Trévidic ?

Mehdi Ba : Personne ne peut le dire. Sachant que c'est un dossier énorme, on ne peut pas considérer que mécaniquement, il doive être réentendu. On peut toutefois avoir quelques raisons à le faire. Ce serait, d'une part, le fait qu'il se contredise sur un point important : a-t-il vu, oui ou non, le tube lance-missiles, prétendument retrouvé à Masaka ?

Il faut cerner cette contradiction puisque c'est quand même une des pièces à conviction invoquées par Bruguière. Enfin, on pourrait lui demander dans quel contexte précis, il affirme être allé récupérer, de lui-même, des pièces à conviction qu'il

aurait retrouvé à l'aéroport. Mais ce qui manque à l'enquête Bruguière, c'est tous ceux qui n'ont pas été entendus comme le chercheur Gérard Prunier par exemple ! Il a quand même laissé entendre, devant la mission Quilès, que Paul Barril pourrait connaître des personnes impliquées dans l'attentat, qu'il pourrait en dire plus mais qu'il craint pour sa vie.

S'il était entendu, comme d'autres, dans l'instruction, on ne peut pas écarter l'hypothèse que d'autres informations concernant Paul Barril soient divulguées. Ce qui impliquerait de nouvelles auditions.

Quelles suites peut-on attendre de la publication du rapport Mutzinzi ?

Mehdi Ba : Que le rapport Mutzinzi soit pris en compte dans l'instruction par le juge Trévidic. La première conséquence serait de lancer une commission rogatoire internationale au Rwanda pour creuser les pistes contenues dans le rapport. Si la justice française décidait de faire l'impasse, alors que d'autres juges d'instructions, sur d'autres affaires, se sont rendus au Rwanda, on ne pourrait que mettre en doute la volonté de la justice française de connaître la vérité sur cet attentat.

Le rétablissement annoncé des relations diplomatiques avec le Rwanda a-t-il eu selon lui une incidence sur le contenu du rapport ?

Mehdi Ba : Je pense, qu'indépendamment de cette question sur laquelle je n'ai

pas d'éclairage particulier, il était opportun de la part du comité d'expert qui a commis le rapport, de ne mentionner, concernant la France, que les aspects purement factuels et tangibles. En l'occurrence, la présence immédiate d'une équipe d'assistants militaires français qui s'est rendue sur les lieux du crash et qui, très certainement, d'après les témoins, auraient récupérés un certain nombre d'éléments comme la boîte noire, des morceaux de carlingue ou les têtes de guidage infrarouges des missiles. Grégoire de Saint-Quentin qui dirigeait cette équipe s'est aussi contredit, sur certains points, dans l'instruction Bruguière. Ce qui est très embarrassant pour l'armée française puisque, dans ce cas, il s'agit d'un officier en service et non pas d'un franc-tireur comme Barril. L'autre point important étant les magouilles ou les manipulations autour de la boîte noire de l'avion.

Sur ce point, le comité d'experts est extrêmement méticuleux et démontre que le Falcon présidentiel disposait bien d'une boîte noire.

Un pôle génocide pour se donner bonne conscience ?

Dans un contexte de rétablissement des relations diplomatiques avec le Rwanda, Bernard Kouchner et Michèle Alliot-Marie annonçaient la création d'un pôle « génocide et crimes contre l'humanité » au TGI de Paris dans une tribune parue dans *Le Monde* (6 janvier). « *Patrie des Droits de l'homme, la France ne sera jamais un sanctuaire pour les auteurs de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité* », affirment-ils, alors qu'ils savent pertinemment que c'est déjà le cas.

La Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI), dont Survie est membre, a immédiatement fait remarquer qu'« *il ne suffit pas d'avoir les juges, encore faut-il les lois qui leur permettent d'agir* », et de réclamer à nouveau le vote de la loi adaptant le droit pénal au statut de la Cour pénale internationale.

Pour mémoire, l'examen de cette loi par l'Assemblée nationale est sans cesse repoussé, et le projet soumis aux sénateurs a été amendé de manière qu'il soit rendu inapplicable.

Tout est fait par ailleurs pour que les poursuites éventuelles restent sous contrôle du pouvoir exécutif.

DJIBOUTI

La visite nocturne de Sarkozy à Omar Guelleh

C'est au retour de son séjour à La Réunion et à Mayotte, que Nicolas Sarkozy a fait une halte surprise, le 19 janvier, pour y rencontrer son homologue djiboutien Omar Guelleh. Une rencontre nocturne où il a été question de « l'ensemble des questions bilatérales ». Revue des dossiers qui ont pu être abordés officiellement ou secrètement.

D'abord, sur le plan intérieur djiboutien, la modification constitutionnelle pour un troisième mandat.

Guelleh envisage, en effet, de modifier la constitution afin de briguer un troisième mandat. Deux voies lui sont ouvertes : le vote par une Assemblée nationale sur mesure et « aux ordres »¹ et la voie référendaire, sans suspense aussi, car le pouvoir contrôle le dépouillement des scrutins et publie les résultats qui lui conviennent. Guelleh a-t-il cherché la caution du président français avant de lancer son opération de viol constitutionnel ? C'est une hypothèse vraisemblable, « qui est privilégiée par plusieurs observateurs. »

Ensuite, la renégociation des accords de défense même s'il est curieux que ce dossier ait nécessité un entretien « surprise » de trente minutes en pleine nuit. C'est, en tous les cas, ce qu'a rapporté la presse française. Certaines rumeurs, non vérifiées pour le moment, affirment que la France aurait pour projet de déplacer un contingent important de troupes stationnées à Djibouti, vers la nouvelle base d'Abu Dhabi. Ce qui peut inquiéter Guelleh, d'abord pour la sécurité de Djibouti, mais surtout pour ses revenus. Depuis l'arrivée des troupes américaines à Djibouti, le loyer payé par les forces françaises a été revu à la hausse (30 millions d'euros par an), dont une partie alimente certainement la cagnotte personnelle de Guelleh.

Sur le plan régional, Sarkozy et Guelleh ont pu aussi évoquer l'évolution du conflit avec l'Erythrée voisine.

Celle-ci avait annexé, 21 avril 2008, une portion de quelques kilomètres carrés en territoire djiboutien, le rocher de Ras Doumeira. Bien que la zone soit très peu peuplée, ce rocher représente un enjeu stratégique important. Situé au Bab-El-Mandr, il commande le point où la mer Rouge est la plus étroite (environ 20 km). C'est un poste idéal d'observation de tous les navires qui transitent par le canal de Suez. Djibouti et l'Erythrée s'étaient affrontés militairement le 11 juin 2008.

En dépit des communiqués rassurants de la présidence djiboutienne, il semble que ces combats aient fait de nombreux morts, blessés et prisonniers dans les rangs de l'Armée nationale djiboutienne. (AND) Certaines sources citent plus de 500 morts et blessés. Depuis lors, c'est le *statu quo* sur le terrain.

L'armée française, contrairement à la dernière attaque de 1994, n'est pas intervenue militairement, se limitant à assurer une assistance médicale sur le terrain et un poste d'observation occupé par une centaine de légionnaires. A l'issue de l'entretien, Sarkozy a simplement rappelé que la France avait voté en faveur d'une résolution des Nations unies qui condamne l'Erythrée.

Bolloré de retour ?

Par ailleurs, Djibouti peut craindre une extension de la menace islamiste venue de la Somalie voisine, d'autant plus qu'une partie de sa population, lassée de la dégradation de ses conditions de vie, pourrait être sensible aux appels des intégristes. Les deux chefs d'Etat ont pu également évoquer les conséquences de la crise au Yémen et de la montée du terrorisme, à partir ce pays. Mais on voit mal, comment ce problème, quelle que soit sa gravité, aurait pu justifier la visite personnelle de Nicolas Sarkozy.

A moins qu'entre les deux chefs d'Etat, il ait été question d'un dossier économique : la gestion du port de Djibouti.

Guelleh avait confié, sans appel d'offre, sa gestion (mais aussi celle de l'aéroport et de la collecte des taxes d'importation) à Dubaï Port Authority. Depuis qu'il a banni son ancien ami et directeur du



port, l'homme d'affaires Borreh et que Dubaï connaît des difficultés financières, Guelleh pourrait rechercher un nouveau gestionnaire. Bolloré ?

Une piste d'autant plus plausible que le groupe Bolloré, aurait vu son offre d'investir 500 millions dans le développement du port de Berbera, au Somaliland, rejetée, sous la pression de l'opposition dénonçant la corruption du président Dahir Rayale Kahin.

« Une coopération exemplaire »

Mais quels qu'aient pu être les sujets abordés durant ces trente minutes d'entretien, Guelleh utilisera certainement cette rencontre pour faire savoir qu'il bénéficie du soutien personnel de Sarkozy dans son projet de troisième mandat.

A noter également que le Sénat français n'est pas en reste pour soutenir le régime dictatorial djiboutien. Après avoir organisé un colloque, le 20 octobre 2008, avec la participation de grandes entreprises pour promouvoir les investissements français à Djibouti, malgré les graves atteintes locales aux droits des travailleurs, c'est Claudine Lepage, représentant les Français de l'étranger qui a, à la mi-janvier, rencontré le premier ministre Dileita pour l'assurer de l'amitié et de la coopération française dans le cadre d'une « coopération » qualifiée « d'exemplaire ».

Jean-Loup Schaal

1 L'Assemblée nationale djiboutienne ne compte aucun député de l'opposition. De plus la séparation des pouvoirs exécutifs et législatifs n'est pas appliquée : plusieurs ministres dont le Premier ministre sont aussi députés.

L'arrogance et les lacunes du « mayottéroïte » Sarkozy

Nicolas Sarkozy s'est rendu à Mayotte le 18 janvier, pour se faire acclamer comme le président français ayant tenu la promesse de la départementalisation de l'île, le Graal pour les politiciens locaux depuis des décennies, qui sera applicable en 2011. Une visite express : moins de quatre heures, tout compris. Mais le peuple y est tellement plus reconnaissant qu'à Gandrange !

Les ingrédients de son discours : autosatisfaction, respect de rigueur des non-dits sur l'appartenance de Mayotte aux Comores selon l'ONU et expulsionisme décomplexé. Sans oublier, bien sûr, les poncifs si délicieusement mensongers sur « Mayotte française », parmi lequel cette contre-vérité historique répétée mille fois : « Vous êtes Français, mes compatriotes de Mayotte, depuis 1841, c'est-à-dire depuis plus longtemps que Nice ou que la Savoie. »¹ Le traité conclu en 1841 entre un officier français et l'escroc Andriatsouli (qui ne contrôlait pas du tout Mayotte, en plein conflit entre sultans), s'il attribuait l'île à la France, n'a pas reconnu le moindre statut français à ses indigènes. Ceux-ci le deviendront en même temps que tous les autres Comoriens de l'archipel, en 1946, avec la promulgation du statut de TOM.

Notre président serait bien en mal de brandir le moindre texte antérieur faisant Français les Mahorais.

Le triste bilan des visas Balladur

Mais le sujet d'actualité le plus lourd est bien celui du visa mis en application par la France début 1995. Jusque-là, la France laissait les Comoriens circuler librement entre Mayotte et les îles non occupées, pour ne pas ajouter de déplacements forcés de populations à la violation des frontières onusiennes. Depuis la création du visa, des centaines de personnes meurent chaque année en tentant de se rendre à Mayotte sur des embarcations de fortune. Ce que Sarkozy considère en badi-



Expulsion de Comoriens à Mayotte

nant sur les chiffres : « Les filières qui organisent la traversée maritime des migrants clandestins sont directement responsables de plusieurs morts tous les ans. Ce sont des assassins, quatre naufrages en 2009. Et encore ne compte-t-on pas ceux qui ont disparu sans que personne ne les remarque. » Cette dernière phrase est une litote. Suit un inventaire de moyens policiers et militaires... Il n'a pourtant pas osé prononcer cette phrase du discours écrit : « Plus d'une centaine de vies ont été sauvées par les forces armées, les gendarmes et les policiers lors d'opérations de sauvetage en mer ! »

Cette énormité aurait fait figure d'étrange écho au rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) que Sarkozy a décidé de supprimer et qui analysait la façon dont la Police de l'air et des frontières (PAF) viole toutes les règles les plus élémentaires, ce qui a pour conséquence de faire chavirer les embarcations (*Billets* n°170). Qui sont les « assassins » ?

Ceux qui réussissent la traversée sont ensuite confrontés à une traque permanente et aux dénonciations par des employeurs qui ne veulent pas les payer. Sarkozy a son point de vue sur les contradictions des Mahorais, très avides de chasse à l'homme : « Qui n'a pas croisé à Mayotte un voisin que l'on savait reconduit vers les Comores quelques jours plus tôt ? Qui n'a pas donné un travail à un Comorien que l'on savait en situation irrégulière ? Il faut mettre fin, mes chers compatriotes, à une hypocrisie : 15 000 travailleurs à Mayotte sont des clandestins. On ne peut pas, d'un côté, vouloir de l'emploi pour la jeunesse mahoraise, se plaindre des problèmes engendrés par l'im-

migration irrégulière et, de l'autre côté en tirer avantage. » C'est une façon comme une autre de comprendre l'intérêt de rendre ces travailleurs « clandestins » par le visa. Et le président de promettre ce que demande le peuple : « Le nouveau Centre de rétention administrative [CRA] sera construit à Mayotte. »² C'est aussi une forme de réponse à la CNDS, qui dénonçait entre autres un CRA indigne d'une République.

Soumission comorienne

L'État comorien, quant à lui, dispose d'un moyen simple de s'opposer, au moins, au visa : il peut refuser d'accueillir ses citoyens expulsés par la France. Ce serait légitime puisque ceux-ci ne franchissent aucune frontière, en droit international, en allant à Mayotte. Cette mesure est parfois prise de façon momentanée, comme lorsque la France accordait refuge au dictateur Bacar chassé d'Anjouan par une opération militaire de l'UA (*Billets d'Afrique* n°168).

La France a eu avec les Comores des négociations pour mettre en place des dispositifs du même type que ceux conclus avec des pays du continent africain : aides contre expulsions facilitées. Le cadre des négociations était le GTHN (Groupe de travail de haut niveau), mais ses travaux ont été suspendus par le président Sambi à cause de la consultation sur la départementalisation de Mayotte. Tant mieux, mais le courage du président comorien est limité, même s'il a eu l'audace de proposer à l'assemblée générale de l'Onu une administration franco-comorienne de Mayotte, selon le principe « un pays, deux systèmes ». Sa couardise a d'ailleurs eu droit à un hommage assassin du nouveau préfet de Mayotte, Hubert Derache : « Il arrive régulièrement que les Comores refusent de laisser revenir leurs ressortissants, cette année, nous avons eu de la chance » (*Le Figaro*, 18 janvier). Résultat, Sarkozy exulte : « 20 000 étrangers en situation irrégulière ont été éloignés [de Mayotte] en 2009 ! ».

Pierre Caminade

1 Cité d'après <http://discours.vie-publique.fr/notices/107000187.html>

2 Le discours écrit était moins affirmatif, cf. www.mayotte.pref.gouv.fr/depot/Discours%20du%20PR-1.pdf

Du développement des colonisés...

Nicolas Sarkozy s'est rendu à Mayotte le 18 janvier (voir page 11) pour y affirmer la souveraineté de la France, sa volonté de lutter fermement contre « l'immigration clandestine » et appeler les mahorais à leurs « devoirs », notamment développer l'île, sans trop compter sur « l'assistanat ». Reprenant les termes du discours présidentiel, Arnaud Leparentier, du Monde, écrit alors : « Les autres départements ultra-marins ne parviennent pas à créer un développement endogène et vivent pour une grande part de l'assistanat. »

C'est, au mieux, une méconnaissance de la réalité économique et sociale des Antilles françaises. Au pire, le pire des clichés du « nègre fainéant ». Car l'« assistanat » profite grandement aux caisses de grands intérêts privés : la défiscalisation au profit de filiales d'entreprises nationales ou des entreprises des descendants des colons, maîtres encore aujourd'hui de la majorité de l'économie locale, pèserait pour 3,3 milliards. Pour ce qui est du « coût de l'outremer », Yves Jégo, ancien ministre de l'Outremer, s'est énérvé ainsi : « Ça coûte cher, ça veut dire quoi ? A l'intérieur d'un même pays, ce genre de questions n'a pas de sens. A Paris, les dépenses de l'Etat par habitant sont bien plus importantes que dans de nombreux autres territoires [...]

Ce débat sur le coût de l'outre-mer est un débat raciste, il faut avoir le courage de le dire ! » De quoi relativiser cet « assistanat », surtout quand le PIB par habitant y est en moyenne inférieur de moitié à celui en métropole.

Quant au développement endogène, le mouvement de grève du LKP a justement prouvé la volonté des Guadeloupéens de le mener, mais a révélé aussi les barrières politiques qui l'entravent. Dans une économie de type colonial, où le partenaire commercial privilégié doit rester la métropole, il est hors de question de s'approvisionner en pétrole vénézuélien, pourtant si proche et moins cher que celui de Total ou de subventionner autre chose que des cultures d'exportations.

Africom : la vérité si je mens !

De passage à Paris, le général William Ward, commandant en chef de l'AFRICOM (commandement américain pour l'Afrique), a donné une conférence de presse le 6 janvier pour rappeler les bonnes intentions des Etats-Unis à l'égard des pays africains et leur ferme intention de lutter contre l'instabilité, le terrorisme ou le narco-traffic, et tant d'autres domaines dans lesquels ils ont déjà montré un savoir faire sans pareil. « Je ne suis pas le policier de l'Afrique », a affirmé William Ward qui prétend ne rechercher que des relations de

« partenariat ». Un démenti qui rappelle furieusement le leitmotiv des dirigeants français depuis plusieurs décennies, et tout aussi crédible. Le commandant de l'Africom a également assuré que son commandement n'avait en aucun cas l'intention de développer sa présence militaire sur le continent : « On me demande souvent si mon quartier général va déménager de l'Allemagne vers l'Afrique. Et la réponse est qu'on n'a pas l'intention de le faire. Et à l'avenir, autant que je puisse le dire, nous allons rester où nous sommes, à Stuttgart.(...) Mais coupons court à toute rumeur, nous n'allons que là où nous sommes invités. Nous ne nous imposons nulle part » (rfi.fr, 6 janvier). S'imposer où elle n'est pas invitée ? Comme si c'était le genre de l'armée américaine...

Tunisie : silence on meurt !

Malgré une grève de la faim de 18 jours observée par la famille du journaliste Taoufik Ben Brick, ce dernier a vu sa condamnation à six mois de prison confirmée en appel. Faute de soins appropriés pour cet opposant irréductible qui souffre de diabète, de diarrhée chronique et d'une maladie de déficience immunitaire, c'est une condamnation à mort lente que le régime Ben Ali Vient de prononcer. On attend toujours une réaction à la hauteur des autorités françaises ou européennes.

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél.: 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél.: _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : M.Lopes, JL Schaal, R.Houra, JF de Montvallion

Abonnements: Frédéric Galerne

Coordination: O.Thimonier

Association Survie

210 rue Saint-Martin

F75003 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0211G87632

Dépôt légal : février 2010 - ISSN 1155-1666 Im-

primé par Imprimerie 3 A

Abonnement:

25 euros (Étranger: 30 euros) personne à

faible revenu: 20 euros

